



### Accès à la formation - Prérequis :

- Être en possession du CRO
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.



### Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation.



**Dates :** Nous consulter



### Durée de la formation :

5 heures



### Horaires :

Du lundi au vendredi  
9h00-12h30 / 13h30-17h00



**Effectif prévu :** De 4 à 10



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Certificat Restreint d'Opérateur permet d'utiliser les équipements des stations radioélectriques à bord des navires naviguant à portée des stations côtières fonctionnant en onde métrique, dans le cadre du SMDSM (Zone A1)

## CONTENU DE LA FORMATION

### Rappels des fondamentaux :

- Procédure SMDSM
- Correspondance publique
- Procédures générales utilisées dans les télécommunications, procédures de détresse et correspondance publique
- Langue anglaise : connaissance des phrases types relatives aux communications de détresse et de sauvetage
- Connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM
- Aptitude à manipuler des équipements ou des simulateurs
- Emetteur / Récepteur VHF ASN
- Récepteur NAVTEX
- Radiobalise de localisation des sinistres
- Transpondeur radar
- Emetteur / Récepteur VHF portatif

## METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

**Responsable pédagogique :**

Alain DALLE

**Personne à contacter :**

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande



**Lieu principal de formation :**

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

[inseit.formation@wanadoo.fr](mailto:inseit.formation@wanadoo.fr)

[www.inseit.com](http://www.inseit.com)

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



## EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Le certificat CRO est délivré aux candidats ayant suivi la formation et ayant atteint les normes de compétences minimales requises prévues par les tableaux A-IV/2, A-IV/2-1 du code STCW

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Mer, enregistré au RS n° 5926

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026